Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260427-DE2026042713-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 27 avril 2026

Délibération n°2026/04/27/13

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 26 Votants : 21	Étaient présents :	Sandrine CADORET, Guillaume GUILLEMIN, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Marie-Reine BOURGEOIS, Richard POTEL, Marie-Laurence BOTTA, Henri PERRONNO, Laurence LOURO, Isabelle ARZ, Éric PELATAN, Nathalie MARCHAL, Odile ROSNARHO, Maryline PRADIC, Frédéric PIDANCIER, Marie-Agnès CHAUVEL, Philippe LE GALL, Christophe JÉGO, Marie-Renée LAYEC, Nicolas COUGOULIC, Lukrecja MILCENT, Émilie SEVENO, Erwan LARRIEU, Christophe JÉGOUSSE, Titouan COUPRY, Lucas CRON
	Absente excusée :	Hélène POYET
	Secrétaire de séance :	Erwan LARRIEU
	Date de convocation :	21 avril 2026

Objet : Subventions 2026 versées aux associations locales

Monsieur Guillaume Guillemin indique que les membres de la commission vie associative et sport, réunis le 02 avril dernier, proposent de reconduire les conditions de versement des subventions aux associations locales et de fixer, comme suit, les subventions à verser.

Monsieur Guillaume Guillemin rappelle les conditions de versement des subventions :

1. 1ère part :
    - Subvention de 10 € par adhérent Plumergatais, sous condition d'une cotisation minimale de 10 € par adhérent,
    - Subvention minimum accordée de 50 €, si le nombre d'adhérents est inférieur à 5,
    - Versement de 50 € lors de la création d'une nouvelle association.
2. 2ème part : "subventions animations" : un forfait est versé par animation, après réalisation de celle-ci et sur demande, en fonction des critères suivants :
    - Animation gratuite, à la journée et ouverte au public : 300 €,
    - Animation gratuite, durant quelques heures et ouverte au public : 200 €,
    - Animation payante, durant quelques heures et ouverte au public : 100 €.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260427-DE2026042713-DE

Il est précisé que les élus en relation avec une personne siégeant dans le bureau de l'une de ces associations, concernés par cette décision, n'ont pris part ni au débat, ni au vote. Il s'agit de Mathilde Dinard (Les Divers gens), Isabelle Arz et Marie-Agnès Chauvel (Mériactiv'), Christophe Jégousse (Avenir de Plumergat).

Subventions aux associations locales
Prévisions 2026

Le Téléthon n'entre pas dans les animations subventionnées.

	Année 2025				Proposition 2026			
Intitulé organisme	**Nombre adhérents Plumergatais**	**1ère part**	**2ème part**	**Versements 2025**	**Nombre adhérents Plumergatais**	**1ère part**	**2ème part**	**Prévisions 2025 Budget Primitif**
Association Cercle Celtique de Mériadec		- €		- €	-	- €	- €	- €
Association Chasse de Plumergat	42	420 €	0 €	420 €	40	400 €	200 €	600 €
Association Comité de Jumelage	23	230 €	200 €	430 €	25	250 €	500 €	750 €
Association Daddy's Country 56	15	150 €	300 €	450 €	3	50 €	100 €	150 €
Association De Solma		- €		- €	-	- €	- €	- €
Association Détente et Loisirs		50 €	0 €	50 €	9	90 €	- €	90 €
Association Esprit danse	73	730 €	300 €	1 030 €	77	770 €	100 €	870 €
Association Family gym	31	310 €	0 €	310 €	61	610 €	- €	610 €
Association La boule Mériadécoise		- €		- €	-	- €	- €	- €
Association La boule Musette Mériadécoise		- €		- €	-	- €	- €	- €
Association L'atelier de Mériadec	9	90 €	0 €	90 €	9	90 €	- €	90 €
Association L'avenir de Plumergat	65	650 €	500 €	1 150 €	55	550 €	400 €	950 €
Association Les cops breizh				- €	-	50 €	- €	50 €
Association Les divers gens	39	390 €	500 €	890 €	47	470 €	500 €	970 €
Association Les Patchoulines		50 €	200 €	250 €	3	50 €	100 €	150 €
Association L'Etoile Sportive de Mériadec	96	960 €	400 €	1 360 €	88	880 €	200 €	1 080 €
Association Mériactiv	43	430 €	0 €	430 €	48	480 €	- €	480 €
Association Musicale de Mériadeg	11	110 €	0 €	110 €	9	90 €	- €	90 €
Association PluM Ensemble		50 €	0 €	50 €	0	- €	- €	- €
Association Rip'Galoches	48	480 €	0 €	480 €	50	500 €	- €	500 €
Association Ty Korrigans (fléchettes)	0	- €	0 €	- €	-	50 €	- €	50 €
Association Zum et Plum	31	310 €	0 €	310 €	25	250 €	- €	250 €
Associations hors règlement :								
Comité des Fêtes de Plumergat			900 €	900 €	-	- €	1 000 €	1 000 €
Comité des Fêtes de Mériadec				- €	-	- €	- €	- €
Projets humanitaires (enveloppe globale de 150 €/projet, à répartir par délibération ultérieure)		150 €		150 €	-	300 €	-	300 €
UNACITA				- €	-	- €	-	- €
TOTAUX	**526**	**5 560,00 €**	**3 300,00 €**	**8 860,00 €**	**549**	**5 930,00 €**	**3 100 €**	**9 030 €**

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260427-DE2026042713-DE

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint en charge de la commission vie associative, sport,

Vu l'avis de la commission vie associative, sports, réunie le 02 avril dernier,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 21 voix pour et une abstention :

Article 1 : ATTRIBUE les subventions telles qu'énoncées ci-dessus, au vu des dossiers de demandes de versement complets, émanant des associations.

Article 2 : PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026, chapitre 65.

Article 3 : PRÉCISE que ces subventions pourront être revues en cas de modification de l'activité subventionnée ou dissolution de l'association, et si l'IBAN fourni ne correspond pas au nom de l'association.

Article 4 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant légal, à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Le Secrétaire de séance,
Erwan LARRIEU.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

MAIRIE DE PLUMERGAT (Morbihan)